



MAIRIE
DE
QUIERS
7720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230324-DEL_2023_09-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 24 mars 2023**

DEL-2023-09

Le vendredi vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

ETAIENT NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombres de suffrages exprimés : 11

Objet : Vote du Compte Administratif du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard FABRE, 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Davy BRUN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2021		155 338,18 €		234 877,95 €		390 216,13 €
Opérations de l'exercice 2022	59 224,30 €	1 389 648,39 €	23 757,17 €	52 767,14 €	82 981,47 €	1 442 415,53 €
Total	59 224,30 €	1 544 986,57 €	23 757,17 €	287 645,09 €	82 981,47 €	1 832 631,66 €
Résultats de clôture 2022		1 485 762,27 €		263 887,92 €		1 749 650,19 €
Restes à réaliser 2022	2 491 092,81 €	449 282,80 €			2 041 810,01 €	
Résultats définitifs	556 047,74 €			263 887,92 €	292 159,82 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° **Voté et arrêté à l'unanimité, des membres présents et représentés les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 24 mars 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE



Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, CS 8630- 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr